



**9 -10- 11 novembre 2024**

# AVIS DE COURSE

## **Préambule : Prévention des violences et des incivilités**

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

## **1-REGLES APPLICABLES**

La régata sera régie par :

- les Règles de Course à la Voile (RCV) en vigueur.
- Les règlements fédéraux
- les règles des jauges IRC et OSIRIS
- les bateaux doivent s'identifier par leur numéro dans la GV, le spinnaker et la voile d'avant selon les spécifications des RCV G1.2 et G1.3.
- la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- les annexes aux IC types « Habitables » FFV.
- Les règles de jauge monotypie 31.7
- 1.1 Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions
- 1.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 1.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur le site [racing rules of sailing](http://racing.rules.of.sailing)

## **2- COMMUNICATION**

- 2.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [racing rules of sailing](http://racing.rules.of.sailing)
- 2.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **3-ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS**

- La régata est ouverte aux bateaux jaugés IRC, OSIRIS sauf A et B
- Le certificat [S.E.R](#) est accepté.
- L'inscription se fera uniquement par internet : [http://nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Club=SNST](http://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=SNST)
- **Date limite d'inscription : 31 octobre.**

**La régata étant en grade 5 :**

- Chaque concurrent majeur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Chaque concurrent mineur doit être en possession d'une Licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doit fournir :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- Chaque bateau participant doit détenir une assurance pour la voile en compétition.

- La liste des bateaux et la couleur des classes seront publiées et mise en ligne 1h avant la mise à disposition le premier jour de course.
- Le comité d'organisation se réserve le droit d'admettre d'autres classes.
- Pour les OSIRIS, les bateaux seront répartis dans différents groupes de classement en équilibrant au mieux le nombre des bateaux et les écarts de rating. Les groupes de classement seront définis à partir du groupe net de handicap (modification de l'article 3.3 du guide OSIRIS de la FFV).
- La liste des équipiers doit être complétée directement dans l'inscription en ligne avant le jeudi 9 novembre. Pas d'inscription ou de modification d'équipage par VHF.
- Le certificat de jauge (IRC ou OSIRIS), le justificatif d'assurance, l'autorisation parentale pour les mineurs et l'autorisation de port de publicité doivent être mis en pièce jointe de l'inscription en ligne avant la date limite d'inscription.

#### **4-DROITS A PAYER**

Les droits à payer pour le bateau sont de :

- 40 Euros pour les bateaux d'une longueur inférieure ou égale à 9m
- 60 Euros pour les bateaux d'une longueur supérieure à 9m et inférieure ou égale à 12m
- 80 Euros pour les bateaux d'une longueur supérieure à 12m
- 15 Euros par équipier et/ou accompagnant

#### **5-PROGRAMME DES COURSES**

|                      |   |   |
|----------------------|---|---|
| Samedi 9 novembre    | 10h45<br>11h<br>17h<br>23h<br>A définir | Briefing VHF sur l'eau<br>Mise à disposition pour 3 courses possibles<br>Fermeture de ligne<br>Fermeture de ligne si grande course<br>Pot de l'amitié |
| Dimanche 10 novembre | 10h45<br>11h<br>17h<br>19h30            | Briefing VHF sur l'eau<br>Mise à disposition pour 3 courses possibles<br>Fermeture de ligne<br>Soirée des équipages                                   |
| Lundi 11 novembre    | 10h45<br>11h<br>16h<br>17h              | Briefing VHF sur l'eau<br>Mise à disposition pour 3 courses possibles<br>Fermeture de ligne<br>Remise des prix au club house de la SNST               |

Tous les documents de course seront mis en ligne sur le site [www.snst.org](http://www.snst.org)

#### **6-PARCOURS**

Zone de course Golfe de Saint-Tropez selon les parcours construit du cahier des parcours **indice J**

#### **7-CLASSEMENT**

- Le classement sera établi selon l'annexe A4.1 des RCV, système de points à minima.
- Les temps compensés seront calculés en temps sur temps.
- A partir de quatre courses validées le score du bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

#### **8-PLACES AU PORT**

Les bateaux pourront bénéficier d'un amarrage gratuit dans le port de Saint-Tropez du vendredi 8 jusqu'au mardi 12 novembre à midi. Les bateaux devant arriver avant et/ou rester après la régata doivent en avvertir la capitainerie du port de Saint-Tropez tél 04 94 56 68 70 email [port@ville-sainttropez.fr](mailto:port@ville-sainttropez.fr)

#### **9-DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### **10-PHOTOGRAPHIES-DROITS DE TELEVISION-MENTIONS RGPD**

Les concurrents autorisent la Société Nautique de Saint-Tropez et l'ensemble des partenaires d'utiliser sans aucune restriction leur nom, leur image pour tout texte, photographie, vidéo aussi bien d'eux même que du bateau qu'ils utilisent. Le nom, la biographie des équipiers pourront être utilisés ou reproduit à cet effet. La SNST respecte la loi RGPD.

**SOCIETE NAUTIQUE DE SAINT-TROPEZ**

BP 72 - 83992 SAINT-TROPEZ Cedex Téléphone : 04 94 97 30 54 - email : [info@snst.org](mailto:info@snst.org) - Internet : [www.snst.org](http://www.snst.org)

*La Société nautique de Saint-Tropez est Club allié du Yacht Club de France*

**SNSTVA**  **AC** modifié le 2309/2024